DÉPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE LA BOISSE

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

La Boisse, le 15 novembre 2018

MAIRIE DE TRAMOYES
19 Rue du Marquis de Sallmard
01390 TRAMOYES

N/Réf. FD/LL/18/468

Objet :

RECU LE
17 NOV. 2018
MAIRIE DE TRAMOYES (01)
→ dossier

Monsieur le Maire,

Veuillez trouver, ci-joint, un exemplaire de la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 Novembre 2018, relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire,

F. DROGUE

MAIRIE DE LA BOISSE (Ain)

Envoyé en préfecture le 13/11/2018
Reçu en préfecture le 13/11/2018
Affiché le 13/11/2018
ID : 001-210100491-20181107-2018D061-DE

le Maire : F. DROGUE

République Francaise

Département : AIN

Commune de : LA BOISSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BOISSE

Nombre de Conseillers en exercice : 21
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Votants : 19

L'an deux mille dix huit, le sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 2 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur François DROGUE, Maire.
Etaient présents : Laurence BRUN, René CHEVALIER, Bernadette DE CAMARET, Murielle GALLAND, Marie-Hélène GRANDCOLIN, Florence GUICHARD, Pierre MARECHAL, Gérard RAPHANEL, Jean-Yves PASSOT, Laure RONDIER-REYNAUD, Laurence SOILEUX, Jérôme TAILLANDIER, Françoise TEILLON, Annick TRIGON, Marie-Hélène TROSSELLY
Absents excusés : Marion DROGAT (procuration à Murielle GALLAND), André MARTIN (procuration à François DROGUE), David PARLA (procuration à Gérard RAPHANEL)
Absents : Hervé BOUCHER, Emilie GIL
Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Laurent SOILEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PLU COMMUNE DE TRAMOYES

En tant que commune limitrophe, la commune de LA BOISSE a reçu pour avis éventuel le projet arrêté de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme de la commune de TRAMOYES.
Cette révision concerne essentiellement l'extension de la zone UX du secteur de la Volière.
La commission d'urbanisme a étudié le dossier et n'a pas émis d'observation particulière, si ce n'est de bien respecter les dispositions pour un assainissement individuel conforme.
Entendu cet exposé et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable en demandant le respect des dispositions susvisées.
Pour extrait conforme

Le Maire,
François DROGUE